Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600081-20251209-134D_2025-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE BADEN FEUILLET 2025-00545

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 28 novembre 2025 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST, Joël BIGNON, Ulyss JEGO, Frédéric LAURENT, Patrick BERTRAND, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC, Anita ALLAIN-LE PORT, Brigitte FALLOT, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER.

Ont donné procuration : Bruno PICAUD à Nadine LE MARHOLLEC, Séverine MULLER à Anita ALLAIN-LE PORT
Excusée : Sophie BODIN

Secrétaire de séance : Ulyss JEGO

134/2025 - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

En application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire sur autorisation du Conseil municipal « *peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Dans le cadre de la nomenclature comptable M57, la délibération du Conseil municipal doit préciser la ventilation des crédits par articles budgétaires d'exécution.

Pour le budget principal au titre de l'exercice 2025, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026 sont répartis comme suit :

	Crédits ouverts 2025	Autorisation de dépenses 2026
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	**660 977,00 €**	**165 244,25 €**
202-Frais d'études, élaboration, modification et révision documents d'urbanisme	500,00 €	125,00 €
2031-Frais d'études	609 002,00 €	152 250,50 €
2033-Frais d'insertion	2 500,00 €	625,00 €
2051-Concessions et droits similaires	48 975,00 €	12 243,75 €
Chap. 204 - Subventions d'équipement versées	**315 899,00 €**	**78 974,75 €**
20421-Subventions personnes de droit privé-Biens mobiliers, matériel et études	206 718,00 €	51 679,50 €
2046-Attribution de compensation d'investissement	109 181,00 €	27 295,25 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	**956 844,00 €**	**239 211,00 €**
2111-Terrains nus	228 501,00 €	57 125,25 €
2115-Terrains bâtis	231 800,00 €	57 950,00 €
2116-Cimetière	10 000,00 €	2 500,00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600081-20251209-134D_2025-DE

FEUILLET 2025-00546

	Crédits ouverts 2025	Autorisation de dépenses 2026
2121-Plantations d'arbres	9 750,00 €	2 437,50 €
2128-Autres agencements et aménagements	108 119,00 €	27 029,75 €
21312-Construction de bâtiments scolaires	17 100,00 €	4 275,00 €
21314-Construction de bâtiments culturels et sportifs	18 300,00 €	4 575,00 €
21318-Construction autres bâtiments publics	35 588,00 €	8 897,00 €
2152-Installations de voirie	3 000,00 €	750,00 €
21534-Réseaux d'électrification	20 000,00 €	5 000,00 €
21538-Autres réseaux	164 981,00 €	41 245,25 €
21568-Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	7 000,00 €	1 750,00 €
215731-Matériel roulant	23 000,00 €	5 750,00 €
21828-Autres matériels de transport	2 000,00 €	500,00 €
21831-Matériel informatique scolaire	5 066,00 €	1 266,50 €
21838-Autre matériel informatique	11 474,00 €	2 868,50 €
21841-Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 300,00 €	325,00 €
21848-Autres matériels de bureau et mobiliers	39 403,00 €	9 850,75 €
2188-Autres immobilisations corporelles	20 462,00 €	5 115,50 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours	**1 365 860,00 €**	**341 465,00 €**
2313-Constructions en cours	947 480,00 €	236 870,00 €
2318-Autres immobilisations corporelles en cours	418 380,00 €	104 595,00 €
Total	**3 299 580,00 €**	**824 895,00 €**

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances, activités économiques et tourisme réunie le 24 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget relatif à l'exercice 2026 selon la répartition décrite ci-dessus ;

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à la majorité absolue (10 votes contre : MM. PIQUET – de GRAEVE – LE GALL – CORSO – PIETRZAK – OURY – VAUTRIN – ALLAIN-LE PORT – MULLER – FALLOT).

Fait à BADEN, le 09 décembre 2025
Le Maire,
Patrick EVENO

MAIRIE DE BADEN
MORBIHAN